



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

## COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 21 MAI 2026

### Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :  
13/05/2026

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	217

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-et-un mai à huit heures quarante-cinq, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre au Campus Étienne Restat à Sainte Livrade sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 26\_030\_C

**Objet de la  
délibération :**  
**Installation du Comité  
Syndical et élections du  
Président, des Vice-  
Présidents territoriaux et  
des membres du Bureau**

#### Étaient présents :

#### **Délégués titulaires ou suppléants :**

Mesdames et Messieurs : Jean-Olivier DUBUQUOY (Agnac), Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemands-du-Dropt), Loïc JOLY (Allez-et-Cazeneuve), Gérard FERRON (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Daniel BAURY (Armillac), Jean-Bernard LEBARON (Auradou), Jean-Pierre PETIT (Auriac-sur-Dropt), Hugues GIRAUD (Baleysagues), Valérie TONIN (Barbaste), Daniel BRUNET (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), François-Xavier MOTRON (Beaupuy), Dominique TERMES (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Jean-Luc AGNIC (Birac-sur-Trec), Claude NEVEU (Blanquefort-sur-Briolance), Patricia NEYPOUX (Boudy-de-Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Linda VENDEVILLE (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Catherine USO (Bruch), Jean LORENZATO (Buzet-sur-Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Sandrine GEORGE (Calignac), Bernard GIROU (Cancon), Jean-Pierre GOULOUMES et Anne-Laure DECOBERT-GIPOULOU (Casseneuil), Didier PASCUAL (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Michel COUFIGNAL (Castelnaud-de-Gratecambe), Laurence ROUCHAUD (Castillonnès), Pierre IMBERT (Caumont-sur-Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Didier FRAINAUD et Rodolphe AUBERT (Clairac), Sylvain MILHOUET (Clermont-Dessous), Luc DETRAIN (Condezaygues), Jean-Paul ELIE (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Richard MINDO (Cuzorn), Jean-Michel SARTORI (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Albert DOSTE (Dévillac), Pierre BERNOU (Dolmayrac), Jacques BERTRAND (Doudrac), Philippe THIERRY (Douzains), Philippe BOUYSSOU (Durance), Frédéric ORAZIO (Duras),

Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Philippe NUNCQ (Fargues-sur-Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Nathalie CZECH (Feugarolles), Frédéric GOURE (Fieux), Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne), Nicolas TAROZZI (Francescas), Alain PALADIN (Frégimont), Jean-Claude LAURENT (Frespech), Gérard BEUVELOT (2 voix : Fumel et Syndicat de la Lémance), Philippe ROUSSILLES (Fumel), Fabrice TIGOULET (Galapian), Patrice LENDI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Philippe JOURDAIN (Grateloup Saint Gayrand), Aymeric DUPUY (Grézet Cavagnan), Daniel MARTET (Hautesvignes), Christine SATTA (La Croix Blanche), Jérôme LAPLACE (La Réunion), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Sylvain DECHELOTTE (Labastide Lamouroux), Franck BENMOUFFOK (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Patrick JEANNEY (Lagarrigue), Valérie SPYCHALA (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Bernard CADEILLAN (Lamontjoie), Jérémy KLEIN (Lannes), Wander VAN DE HEL (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Marie-Pierre BOÉ (Laroque Timbaut), Cécile HENNION (Lasserre), Olivier BIBERSON (Laugnac), Marie-Renée LACHÈZE (Lauzun), Sylvie ROBICHON et Jean-Luc FRÉZIER (Lavardac), René AUDIBERT (Le Laussou), Yves-Pierre CARDONA (Le Lédât), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Sylvaine DAVAUD (Lévignac de Guyenne), Jean-Claude GARRIGUES (Longueville), Martine BIGOT (Loubès Bernac), Hugo MARCHESIN (Madaillan), Alain PASCAL (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Danièle BOUYOU (Mazières Naresse), Jean-Louis CARLESSO (Mézin), Roselyne GRIZOU (Monbahus), Frédéric DUCOS (Monbalen), Marcel VIDAL (Moncaut), Catherine LATTAQUE (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Régis FAUCHEUX (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Hubert OLIVEIRA (2 voix : Monsempron Libos et Syndicat de la Lémance), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Stéphan MELIS (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Laurent FAIVRE (Montauriol), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Geneviève LE LANNIC (Monteton), Henri de COLOMBEL (Montgaillard), Frédéric PÉNETIER (Montignac Toupinerie), Philippe DAMIEN (Montpezat d'Agenais), Cédric MONPOUILLAN (MONTPOUILLAN), Pascal DANDY (Monviel), Martine VERDIER (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Daniel ESSERTEL et Jean-Jacques SERVOLLE (Nérac), Blandine BELLEAU (Pailloles), Christine FEYTOUT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Pierre BUSSO (Peyrières), Isabelle TEUILÈRE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Danièle ZAIA (Pompiey), Alain MARMIÉ (Port Sainte Marie), Marcel VINCENT (Poudenas), Christian PÉCOURNEAU (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Tom EXIBARD (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Virginie MIKALEF (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Marie FARBOS (Roumagne), Francis BARBOSA (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Corine PLASTEIG dit CASSOU (Saint Beauzeil), Nicolas GRIS (Saint Colomb de Lauzun),

Laure DUPREUILH (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope Born), Marie COSTES (2 voix : Saint Front sur Lémance et Syndicat de la Lémance), Maurice LAPOUGE (Saint Georges), Françoise PISLOR (Saint Géraud), Fabienne PEYTAVIN (Saint Jean de Duras), Frank SCHMIDT (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Constantino FERNANDEZ (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pascal DITTE (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Jeannine NEGRO (Saint Pé Saint Simon), Florence DUMONT (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre du Dropt), Mariannick MAMBRUN (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Denis MARTINEZ (Saint Sernin), Julien CONGÉ (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Jacques LANZA et Jean-Jacques BOUIC (Sainte Bazeille), Dominique MARAND (Sainte Colombe de Duras), Martine BABIN (Sainte Gemme Martailac), Pascal SARRAZIN et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Michel ARNOUITS (Sauveterre la Lémance), Virginie SAILHAN (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Hervé COSTALONGA (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Alain LARMINIER (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Serge TIRA (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Cécile BENTOGLIO (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Anne TOURTROL (Valeilles), Bernard VIDALIE (Verteuil d'Agenais), Sylvie MAURIN (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Daniel BOUGUES-CAYRE (Villeneuve de Duras), Patrick LÉGER, Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS et Romain LABROUSSE (Villeneuve sur Lot), Alain DALLA MARIA (Villeteau), Jérôme MOUCHET (Xaintraillles), Éric MAGNOL et Christian REBOIS (Syndicat de la Lémance).

**Étaient absents ou excusés :**

Mesdames et Messieurs : Rémy ZINBERG (Agmé), Christophe MELON (Aiguillon), Floriane COURIOU (Anthé), Brigitte LAKROUF (Bias), Sébastien MALBEC (Bourlens), Dominique OLIVEIRA (Boussès), Michel DUMON (Brugnac), Patrick YAOUANC (Calonges), Michel MARTILLO (Cambes), Didier RIVIÈRE (Castella), Daniel MARROT (Castelmoron sur Lot), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Jean-Noël TONEATTI (Caubeyres), Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur), Thierry SIMONNET (Escassefort), Brigitte VEYSSI (Ferrensac), Michel ILLANA (Fongrave sur Lot), Christophe DUPONT (Gavaudun), Guy VICTOR (HautePAGE la Tour), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Francis CHARLOT (La Sauvetat du Dropt), Patrick CHEVALLEREAU (Labretonie), Didier ADAMIK (Lacapelle Biron), Daniel FONTENEAU (Lagruère), Jean MARBOUTIN (Lavergne), André APPARTIO (Le Fréchou), Éric CORRADINI (Le Mas d'Agenais), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Sébastien PAILLE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Michel CERUTI (Marmande), Catherine LEHUEDE (Masquières), Régine LALO (Massels), Jean-François BOULAY et Laurent LUSTENBERGER

(Miramont de Guyenne), Daniel FAUCHE (Monflanquin), Fabienne MACHET (Monségur), Xavier CZAPLA (Montaut), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Maurice PIERRE (Nicole), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Claude COSTES et Bernard JURQUET (Penne d'Agenais), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Marilynne SUERES et Christophe COUDERC (Pujols), Thierry TRIAYRE (Rayet), Pierre LE GOULVEN (Roquecor), Claire JEAN (Saint Amans du Pech), Laurence SADYS (Saint Martin Curton), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Sébastien ESTEBANEZ (Saint Robert), Pascal COUZARD (Saint Salvy), Pierre LARTIGUE (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc BOURLANGE (Sainte Colombe de Villeneuve), Christophe GUINGLARDI (Sainte Maure de Peyriac), Sylvain PEYREFICHE (Savignac de Duras), Marine ROQUES (Savignac sur Leyze), Gilles GUÉRIN (Ségalas), Christophe BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE (Sembas), Jean-Baptiste ROYER (Seyches), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Alain ROLAND (Tourliac), Alexandre BOUSQUET (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Gille QUÉLENNEC (Villereal), Alexandre LEBENDINSKY (Virazeil).

**Étaient présents sans pouvoir de vote :**

Mesdames et Messieurs : Jean-Marc LUCAS (Savignac sur Leyze), Lise ROSSET (Aiguillon) et Jacques-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort).

Titulaires présents, suppléants : Édith LALaurIE (Beaugas), Marie-José LABALLOS (Cassignas), Marc CADELLI (Duras), Jacques MUZIN (Fauillet), Thierry DINIZ (Fumel), Christian CARRÉ (Granges sur Lot), Jacques BODIN (Labastide Castel Amouroux), Guy MAUREL (Le Temple sur Lot), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Gilles COMTE (Pindères), Christian MOUNEYRES (Sainte Marthe), Jean-Marc GARIN (Villefranche du Queyran) et Marie CAMARET (Syndicat des Eaux de la Lémance).

**Secrétaire de Séance** : Aymeric DUPUY.

**Objet : Installation du Comité Syndical et élections du Président, des Vice-Présidents territoriaux et des membres du Bureau**

**VU** les articles L.2121-10, L.2121-1, L.2122-4, L.2122-7 à 9 par renvoi à l'article L.5211-2 du CGCT, L.5211-9 et 10 du CGCT ;

**VU** l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**VU** l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai à 8 h 30, les membres du Comité du Syndicat EAU47 se sont réunis à l'amphithéâtre au Campus Étienne Restat à Sainte Livrade sur Lot sur la convocation qui leur a été adressée en date du 13 mai 2026.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 285 (conformément aux délibérations des collectivités)

En vertu de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un Président de séance.

**Désignation du Président de séance :**

Madame Françoise LABORDE, déléguée de la commune de la Sauvetat sur Lède, est déclarée doyenne d'âge.

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

En qualité de membre le plus jeune de l'Assemblée, Monsieur Aymeric DUPUY, délégué de la commune de Grézet Cavagnan a été désigné secrétaire de séance.

Après appel des délégués, il est constaté 212 membres présents.

**Installation des Membres du Comité**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Françoise LABORDE, doyenne d'âge, qui après l'appel nominal, a déclaré installé le nouveau Comité composé des délégués titulaires et suppléants désignés par délibérations des collectivités membres (EPCI, communes et Syndicats membres sans transfert) du Syndicat EAU47.

Après cette installation des nouveaux membres, et conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, les fonctions de Président ont également été assurées par le doyen d'âge de l'Assemblée jusqu'à l'élection et l'installation du nouveau Président.

Il a dénombré les membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.212-17 du CGCT était remplie.

### Constitution du Bureau de vote

Le Comité syndical a désigné les 3 assesseurs suivants :

1. Monsieur Patrick JAYANT
2. Madame Marie CAMARET
3. Monsieur Guy MAUREL

Le Comité syndical a désigné les 8 scrutateurs suivants répartis sur 3 tables de dépouillement :

- 1- Madame Nathalie CLARISSOU
- 2- Monsieur Yannick DUBERN
- 3- Madame Martine BUSOLIN
- 4- Monsieur Laurent CASONATO
- 5- Madame Julie BONAFOS
- 6- Madame Anne AUTALE
- 7- Madame Isabelle COUERBE
- 8- Madame Alexandra BRAAK

## **1- ÉLECTION DU PRÉSIDENT**

### 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Il est fait appel à candidature auprès de l'Assemblée par la doyenne d'âge.  
Madame Geneviève LE LANNIC est candidate. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	212
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....	197
f. Majorité absolue .....	99

Madame Geneviève LE LANNIC a obtenu 197 voix

**Madame Geneviève LE LANNIC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente du Syndicat Départemental EAU47, également en charge du Territoire du Nord de Marmande (selon les articles 5.2 des Statuts d'EAU47 et les articles 19 et 20 du Règlement intérieur d'EAU47) et a été immédiatement installée.**

## 2- ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS TERRITORIAUX

5 délégués supplémentaires ont été déclarés présents au moment de cette élection, ce qui porte le nombre de délégués présents à 217.

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC élue Présidente, à l'élection des Vice-Présidents des territoires. Sur proposition des commissions territoriales d'avril et mai 2026,

### 2.1 Élection du Vice-Président du territoire de l'Albret

#### 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Il est fait appel à candidature auprès de l'Assemblée par la Présidente.  
Monsieur Jean-Pierre VICINI est candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	217
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....	211
f. Majorité absolue .....	106

Monsieur Jean-Pierre VICINI a obtenu 211 voix.

**Monsieur Jean-Pierre VICINI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président du territoire de l'Albret et a été immédiatement installé.**

### 2.2 Élection du Vice-Président du territoire de Brame

#### 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Il est fait appel à candidature auprès de l'Assemblée par la Présidente.  
Monsieur Gilles QUÉLENNEC est candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	217
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....	209
f. Majorité absolue .....	105

Monsieur Gilles QUÉLENNEC a obtenu 209 voix.

**Monsieur Gilles QUÉLENNEC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président du territoire de la Brame et a été immédiatement installé.**

### 2.3 Élection du Vice-Président du territoire de Garonne

#### 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Il est fait appel à candidature auprès de l'Assemblée par la Présidente.  
Monsieur Pierre IMBERT est candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	217
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....	211
f. Majorité absolue .....	106

Monsieur Pierre IMBERT a obtenu 211 voix.

**Monsieur Pierre IMBERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président du territoire de Garonne et a été immédiatement installé.**

### 2.4 Élection du Vice-Président du territoire du territoire du Lot Amont47

#### 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Il est fait appel à candidature auprès de l'Assemblée par la Présidente.  
Madame Marie COSTES est candidate. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	217
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....	209
f. Majorité absolue .....	105

Madame Marie COSTES a obtenu 209 voix.

**Madame Marie COSTES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente du territoire du Lot Amont47** et a été immédiatement installée.

## 2.5 Élection du Vice-Président du territoire du Nord du Lot

### 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Il est fait appel à candidature auprès de l'Assemblée par la Présidente.

Monsieur Jean-François GUILLOT est candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	217
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....	211
f. Majorité absolue .....	106

Monsieur Jean-François GUILLOT a obtenu 211 voix.

**Monsieur Jean-François GUILLOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président du territoire du Nord du Lot** et a été immédiatement installé.

## 2.6 Élection du Vice-Président du territoire de la Porte des Landes

### 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Il est fait appel à candidature auprès de l'Assemblée par la Présidente.

Madame Julie CASTILLO est candidate. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	217
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....	210
f. Majorité absolue .....	106

Madame Julie CASTILLO a obtenu 210 voix.

**Madame Julie CASTILLO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente du territoire de la Porte des Landes et a été immédiatement installée.**

## 2.7 Élection du Vice-Président du territoire du Sud du Lot

### 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Il est fait appel à candidature auprès de l'Assemblée par la Présidente.

Madame Christine SATTA est candidate. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	217
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....	209
f. Majorité absolue .....	105

Madame Christine SATTA a obtenu 209 voix.

**Madame Christine SATTA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente du territoire du Sud du Lot et a été immédiatement installée.**

## 2.8 Élection du Vice-Président du territoire du Villeneuvois

### 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Il est fait appel à candidature auprès de l'Assemblée par la Présidente.

Monsieur Guillaume LEPERS est candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	217
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....	204
f. Majorité absolue .....	103

Monsieur Guillaume LEPERS a obtenu 204 voix.

**Monsieur Guillaume LEPERS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président du territoire du Villeneuvois et a été immédiatement installé.**

### 3. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

#### 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

3 délégués ont été déclarés absents au moment de cette élection, ce qui porte le nombre de délégués présents à 214.

Outre le Président et les 8 Vice-Présidents des territoires, (membres de droit conformément à l'article 5.2 des statuts du Syndicat EAU47 relatif à la composition du Bureau), 19 autres membres composent le Bureau syndical (2 délégués titulaires par territoire et 1 délégué titulaire pour les membres sans transfert).

Sur proposition de la Présidente, il a été ensuite procédé à l'élection des membres du Bureau qui se sont portés candidats, et ont été pré-désignés lors des commissions territoriales respectives d'avril et mai 2026 :

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier.

Comme indiqué sur le procès-verbal des élections remis à la Préfecture joint en annexe, le dépouillement du vote de chaque membre du Bureau a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	214
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....	214
f. Majorité absolue .....	108

Territoire	Délégués titulaires	
ALBRET	Lionel LABARTHE	Daniel ESSERTEL
BRAME	Laurence ROUCHAUD	Didier CARRÈGUES
GARONNE	Alain DALLA MARIA	Cédric MONPOUILLAN
LOT AMONT47	Jean-Pierre ARONDEL	Julien CONGÉ
NORD DE MARMANDE	Bernard PATISSOU	Alain PASCAL

**AR Prefecture**

047-254702491-20260521-26\_030\_C-DE

Reçu le 27/05/2026

Publié le 27/05/2026

NORD DU LOT	Jean-Pierre LANDAT	Gilbert DUFOURG
PORTE DES LANDES	Françoise RIVETTA	Denis BERTRAND
SUD DU LOT	Loïc JOLY	Christian GIRARDI
VILLENEUVOIS	Pascal MOURGUES	Michel LAVILLE
SYNDICAT DE LA LÉMANCE	Hubert OLIVEIRA	

Les membres représentant les territoires et les membres adhérents ont chacun obtenus 214 voix, ils sont proclamés membres du Bureau et immédiatement installés.

L'Assemblée :

**PRÉCISE** que la charte de l'élu local a été lue en fin d'élection et un exemplaire a été remis à l'ensemble des délégués présents ;

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Aymeric DUPUY